

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier le redaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 OCTOBRE

MENSONGES MINISTÉRIELS

Le ministre civil de la guerre avait accusé dans ses écrits, dans des entretiens privés, à la tribune du Palais-Bourbon, le général Camô de mensonges...

Or, voici le texte du fameux télégramme dont le général, incriminé par M. de Freycinet, possède l'original authentique :

« EXTREME URGENCE

» 7 décembre, 7 h. soir.

» Guerre à général Camô, Beaugency

» D'après les indications qui me sont fournies, je vous signale comme extrêmement importante à conserver et à garder la position à quatre cents mètres en arrière de Beaugency. C'est la clef de la forêt de Marchenoir; elle prise, la forêt est tournée et Blois tombe le lendemain par Mer et Méners.

Cette dépêche est la condamnation écrasante de M. de Freycinet contre lequel, au reste, s'élevaient déjà les témoignages des généraux de l'armée de la Loire.

On n'a point oublié cependant avec quelle véhémence M. de Freycinet protestait, au Palais-Bourbon, au cours de la séance du 23 avril dernier, contre le récit très exact de sa néfaste ingérence dans les opérations de l'armée de la Loire, récit exposé à la tribune par M. le comte de Martimprey :

« C'est faux ! interrompit M. de Freycinet; ce rapproche, qui serait le seul sérieux, est absolument faux. Le général Chanzy, dont je ne suspecte pas certainement la bonne foi, a été victime d'un rapport mensonger... Le général Chanzy a reconnu cette erreur. »

Or, ceci constitue de nouveaux... oublis de mémoire de la part du ministre civil de la guerre.

En effet, voici la lettre écrite par le général Chanzy à M. de Mazade, en réponse à la réclamation de M. de Freycinet :

« Ma mémoire ne me permet pas aujourd'hui de me rappeler la teneur de la dépêche par laquelle le général Camô expliquait la retraite de Beaugency, malgré mes ordres, par un ordre contraire du ministère de la guerre, confirmé verbalement par un capitaine du génie, et qui a motivé l'exposé de ce fait dans mon livre ; mais ce qui me prouve qu'en ce qui me concerne, il ne saurait y avoir d'erreur à cet égard, c'est que dans ce même livre se trouve la copie d'une dépêche qui s'adressait au ministre, à la suite de cet événement, et ainsi conçue :

« Je viens seulement d'apprendre que le général Camô, contrairement aux ordres formels que je lui avais donnés, et prétendant obéir à ceux que vous lui auriez adressés directement de Tours, s'est retiré de Beaugency... »

« Si le fait que je signalais eut été inexact ou faux, le ministre m'aurait évidemment répondu, car alors il y aurait eu de toute façon quelque chose à faire ; mais rien, ni alors, ni depuis, n'est venu mettre en doute la vérité de cette affirmation contestée aujourd'hui pour la première fois.

» Nul n'est plus désireux que moi de la vérité et ne serait plus pressé de rectifier une erreur, mais, dans le cas actuel, il ne me paraît pas possible de rien changer à mon premier récit. »

Voilà ce que M. de Freycinet, à la tribune française, appelle reconnaître une erreur !

M. Alfred Duquet qui adresse ces instructifs renseignements au Figaro conclut avec raison :

« M. le ministre de la guerre a donc été fort imprudent en accusant de mensonge le général Camô et en niant trois fois : dans son livre, chez M. de Mazade et à la tribune, un fait acquis désormais à l'histoire. »

Le pays appréciera. E. R.

Maintes fois déjà on a déploré le rôle de M. de Freycinet pendant la guerre de 1870, et il a été démontré qu'une grande partie de

nos désastres devait être attribuée à ce personnage. Les documents que l'on vient de lire ne font que de fortifier cette opinion.

Et il est encore à la tête de l'armée. Cela ne nous dit qui vaille.

LA COMMISSION DU BUDGET

M. JULES ROCHE

La commission du budget a élu M. Jules Roche rapporteur par 15 voix, sur 28 membres présents. M. Yves Guyot a obtenu 11 voix.

La personnalité de M. J. Roche semblait disparue; elle revient sur l'eau. Puisqu'on va revoir ce député, un des plus antipathiques qu'on connaisse, donnons un extrait de son portrait par la Lanterne :

« L'ambition, qui, du séminaire, l'avait jeté dans la politique, l'a jeté du radicalisme presque intransigent dans l'opportunisme le plus féroce. Il a suffi d'une moitié de portefeuille, un instant saisie, pour convertir ce farouche à la modération la plus restrictive. Et, de ce moment, il a voué au radicalisme la même haine cléricale qu'il avait vouée à ses anciens éducateurs.

» Et il témoigne cette haine à peu près de la même façon. Le petit homme maigre, ici, en lame de couteau, couperosé de rougeurs farineuses et tout pointu sur toutes les faces, nez pointu, marmottes pointues, voix pointue de castrat mal réussi — ne manque pas de vigueur ni d'âcreté. Mais c'est une vigueur sournoise et une âcreté qui se dissimule. Il frappe fort et se soucie peu de savoir si le coup est irréprochable. Les procédés de discussion que pratiquèrent les docteurs et les pères de la casuistique lui sont familiers. Il reproduit volontiers des moitiés de citation et des fragments de calculs.

» Pour dénaturer un argument ou pour déguiser la portée d'un chiffre, il possède une dextérité remarquable. Et si les opportunistes l'ont choisi pour diriger contre le gouvernement à propos du budget une atta-

que implacable et dissimulée, ils ne se sont pas trompés.

» Ils peuvent être sûrs, en effet, que M. J. Roche fera le possible et l'impossible pour assurer le triomphe de l'opportunisme. Et comme ferryste à tout crin, il n'a de salut électoral que dans une candidature à poigne vigoureusement menée. C'est pour lui-même qu'il combat; et c'est la seule cause qu'il soit capable de servir fidèlement. »

INFORMATIONS

LES FONDS SECRETS

L'Intransigeant prétend que neuf cent mille francs ont été dépensés dans une seule journée sur les fonds secrets lors de la triple campagne électorale du Nord, de la Charente-Inférieure et de la Somme. Il ajoute :

« La guerre qu'on déclare ainsi aux partisans d'une revision sérieuse devient une guerre au couteau où le brigandage politique est non seulement permis, mais glorifié. Ce sont là des théories odieuses dans la bouche des vainqueurs et singulièrement imprudentes dans celle d'ennemis qui ont tant de motifs pour être prochainement vaincus. En nous disant avec cette audace : « Tout est permis contre vous ! » ils nous autorisent à tout nous permettre un jour contre eux. »

LE TRAITÉ DE COMMERCE AVEC L'ITALIE

On télégraphie de Rome :

« Les chambres de commerce ont répondu au questionnaire relatif aux relations avec la France. La plupart demandent la conclusion d'un traité ou au moins d'un *modus vivendi*. Dans le monde officieux, on dit tout traité avec la France impossible. »

Le mariage de M^{lle} Marcelle Boulanger, fille cadette du général, avec M. le capitaine Driant, est officiel.

47 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

Quant à Camille Regour, il ruminait de nouveau les fâcheuses obsessions de sa destinée et concluait par cette réflexion d'une aigreur mélancolique :

— La noyade comme morale à mon histoire serait d'un dénouement tragique. Ainsi prendrait fin une grande passion à laquelle n'aurait manqué aucune traverse. Un superbe sujet de roman !

Le capitaine, sans remarquer aucunement les deux passagers, allait et venait, donnait des ordres, chiquait avec préoccupation et jurait avec un redoublement orageux.

— Capitaine?... hasarda Camille.

— Vous m'embêtez, Corpo di Bacco !

— Mais enfin, capitaine, recommença Camille, on peut se noyer ensemble avec une certaine politesse. Le navire risque-t-il quelque chose ?

— Oui, quelque chose et tout le reste ensuite.

— Bah ! avec un marin comme vous, capitaine, nous avons une confiance...

C'était maître Mounine qui essayait de calmer Barnaba Morvio, au moyen de sentiments qui lui réussissaient en première instance aussi bien qu'à la Cour d'assises.

— Corpo di Bacco ! Tenez-vous coi et fichez-moi la paix.

— Un marsouin de la plus belle eau ! marmotta Camille entre ses dents.

L'avocat riait d'un rire jaune, malgré le : Nous avons confiance. Il n'était que d'une médiocre vaillance et n'avait jamais affronté que les tempêtes de la barre en face d'un banc de magistrats.

Camille et lui restaient sur le pont, cramponnés au bordage, préférant subir les assauts des lames et rendre gorge à leur aise que de gémir et d'étouffer sous les écouteilles.

La tempête s'en donnait à grosse mer. Les flots bondissaient ; le navire gambadait.

— Corpo di Bacco ! leur cria le capitaine Barnaba. Voulez-vous bien partir de là !

— Mais, capitaine, si nous coilons !

— Vous vous noierez aussi bien là-bas qu'ici. Pour les besoins du service, il faut que vous vous noyiez là-bas.

— Quelle énorme brute ! laissa échapper maître Mounine épouvanté.

Au même instant, le navire, dans un formidable mouvement de roulis, donna un coup d'épaule tel que l'avocat marseillais lâcha le bordage, perdit

l'équilibre et fut précipité dans la mer entraînant avec lui Camille Regour, auquel il s'était instinctivement et désespérément accroché.

— Un homme à la mer ! deux hommes à la mer ! cria un matelot avec terreur.

— Cent mille millions de Corpo di Bacco, jura le capitaine. Ils y sont. Qu'ils y restent !

Un mugissement de vent répondit à un rugissement de flots. Cependant, quelques hommes d'équipage avaient couru à babord et immédiatement jeté par-dessus les bastingages deux cages à poules vides arrimées sur le pont; balises de sauvetage improvisées.

Il n'y avait pas de temps à perdre ; les matelots regardaient anxieusement le capitaine. Celui-ci blasphémait. Il ne pouvait jeter l'ancre ; le sauvetage pouvait être long. Ce sauvetage devenait doublement dangereux et par la violence de la mer et par la distance qu'il allait naturellement mettre entre le navire et le canot. Compromettre la vie de quatre de ses hommes pour la méchante peau de deux maudits passagers ! Le Napolitain en sautait de mâle rage et sa fureur retombait en coups de poings pressés sur les mousses. Il donna toutefois, quoique en rechignant, l'ordre de descendre le canot à la mer. Quatre robustes gaillards s'y employèrent rondement. Le vent le balançait comme une coque de noix. Il atteignit enfin la vague et se mit à danser follement. Les quatre mate-

lots purent s'y installer et y manœuvrèrent énergiquement des huit rames en poussant des ohé ! d'appel dans le déchirement des vents et des flots. Ils entrevoyaient, par moment, à travers les montagnes d'eau, les deux cages à poules en train de gymnastique échevelée. Ils ramèrent de ce côté.

Pendant ce temps, Camille Regour et maître Mounine barboletaient dans l'eau salée, à leur corps défendant, mais en appliquant toutes les ressources de leurs anciennes leçons de natation. Ils apercevaient, non loin d'eux, les cages de salut. Il fallait les saisir avant que la vague les eût irrémédiablement emportées.

— C'est du propre ! criait Camille à l'avocat, en esquissant une coupe vigoureuse. Qui nous eût dit dans le prétoire marseillais?... Ohé ! maître Mounine ! Nagez ferme et tenez bon !

— Hélas ! je suis perdu ! répondit dolentement l'avocat en exécutant des deux jambes quelques majestueux remassés de grenouille.

— Pas encore, j'espère ; mais faites, de votre mieux, des efforts d'éloquence avec les mollets et les biceps. Vous êtes, tout de même, pour moi un de ces hommes funestes qui...

Une insidieuse gorgée d'eau dans la bouche coupa la parole à Camille. L'eau rendus à son milieu, Camille continua :

— Vous m'avez d'abord horriblement malmené en plein tribunal de Marseille. Maintenant, vous

M. Boulanger est allé lui-même, à la mairie du seizième arrondissement, faire les déclarations d'usage.

LES ÉTRANGERS

Le préfet de police vient de télégraphier à tous les commissaires de police et secrétaires de commissariat, actuellement en congé, d'avoir à reprendre immédiatement leurs postes respectifs. Cet ordre est motivé par les mesures éventuelles qu'il y aurait peut-être à prendre à l'égard d'un certain nombre d'étrangers qui ne se conformeraient pas au décret qui les concerne.

A propos du décret contre les étrangers, le *Gaulois* reçoit la lettre suivante, qui semblerait annoncer un revirement de M. Floquet :

« Monsieur le rédacteur,
» Je suis allé aujourd'hui à l'ambassade d'Angleterre, pour obtenir un passeport ; après l'avoir signé, le vice-consul britannique me demanda si j'avais l'intention d'aller aujourd'hui à la préfecture de police pour me faire inscrire. Je répondis : « Oui » ; alors il me dit, en anglais, naturellement : « Je ne vous conseille pas de le faire avant une quinzaine de jours ; d'abord vous avez jusqu'à la fin du mois, et nos instructions sont que, d'ici là, la mesure sera très probablement modifiée, peut-être même n'en sera-t-il plus question. Veuillez en instruire vos amis », ajouta-t-il.

» Comme cela intéresse au plus haut point la colonie étrangère, je me suis permis de vous écrire.

» Veuillez cependant ne pas publier mon nom.

« Un Anglais timide. »

IMAGES-RECLAMES

Nous lisons dans l'*Evénement*, journal publicain :

« Le député Noël Parfait présidait dernièrement une distribution de prix à Sours, près Chartres.

» Pendant toute la cérémonie, le plus ancien des députés d'Eure-et-Loir était fort occupé à introduire, dans chaque livre distribué, des chromos d'un grand magasin de nouveautés de Paris : le *Bon Marché*.

» Cette distribution d'images-reclames est d'autant plus extraordinaire, qu'en sa qualité de fils d'anciens bonnetiers de Chartres (ses parents tenaient, rue de la Pie, un magasin à l'enseigne : *Au chat qui fume*), il ne peut ignorer quel préjudice considérable les grands magasins de Paris font aux négociants de la province, surtout dans un rayon peu éloigné.

» On se demande quel intérêt suspect pouvait avoir le député Noël Parfait à faire cette distribution de chromos-reclames. »

L'EMPOISONNEMENT DE M. DE CARAYON-LATOUR

L'infirmier qui a été par son imprudence la cause de la mort de M. de Carayon-Latour, est poursuivi d'office pour homicide

involontaire, malgré la demande formelle de la famille et les dernières volontés du défunt.

Le rapport de M. Brouardel a été remis au Parquet.

GUILLAUME II A ROME

Rome, 12 octobre.

L'empereur d'Allemagne, le prince Henri de Prusse, le comte Herbert de Bismarck et toute leur suite sont arrivés hier à Rome à 4 heures 12 minutes.

Le roi d'Italie, les princes, M. Crispi et les hauts dignitaires de la cour les attendaient à la gare.

La réception a eu lieu selon le programme indiqué.

Le César allemand a été reçu comme on s'y attendait. Tout le monde en habits de fête prenait place sur les parcs, dès deux heures, montant sur des tribunes improvisées et jusque sur les échafaudages des maisons en construction. Les dames manifestaient surtout une grande curiosité, bien compréhensible. Mais j'imagine qu'elles ont dû trouver à Guillaume le visage un peu sévère pour une pareille circonstance et au milieu d'un enthousiasme que rien ne modérât, car l'Empereur a gardé un masque impassible de la gare au Quirinal.

Quelques sourires lui auraient gagné la popularité des dames romaines, c'est du moins ce qu'elles disaient.

On craignait des cris hostiles qui ne se sont pas produits, mais il a été jeté sur la chaussée des petits carrés de papier rouge en quantité portant ces mots : « Viva Trento et Trieste ! Viva l'Alsazia et la Lerna ! Viva la Francia ! A bas la triplice alianza ! »

D'autres papiers portaient : « Viva la Francia ! Viva Trento et Trieste ! Viva l'Alsazia et Lorena ! Rome, 11 octobre 1888. »

A la suite de ces manifestations en faveur de la France, de l'Alsace-Lorraine, de Trieste et de Trente, plusieurs arrestations ont été opérées.

Place du Quirinal, une bagarre a eu lieu entre francophiles et germanophiles. Place Poli ils en sont venus aux mains également.

Ainsi les choses n'ont pas été à Rome comme sur des roulettes. Guillaume II a été acclamé, mais aussi il a été hué ; il y a eu manifestations opposées, bouculades, etc. Ceux qui, sous les fenêtres du Quirinal, criaient à bas l'Allemagne, sont restés maîtres du terrain. A la fin, la troupe a dû intervenir.

Cet événement est extrêmement curieux. Avoir tant dépensé pour arriver à ce résultat. Crispi, mon ami, tu en feras une maladie. Le syndic de Rome, marquis Guiccioli, avait affiché jeudi, sur les murs de la Ville éternelle, une proclamation où il disait : « La présence de Guillaume II affirme que, depuis dix-huit ans, Rome est la capitale de la libre-pensée. »

Ainsi parle le syndic, mais Guillaume II pense autrement, il n'est point libre-penseur, et n'entend pas que sa présence à Rome soit considérée comme un triomphe

pour la libre-pensée. Voilà pourquoi il traite Léon XIII en souverain et lui fait sa première visite. Entouré du comte Herbert de Bismarck et de toute sa suite, il a déjeuné hier matin chez lui à la Légation avec le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Léon XIII ; de là il se rend avec toute sa suite au Vatican en carrosse à six chevaux, carrosse et chevaux venus de Berlin pour la circonstance ; il passe la journée au Vatican, d'après un cérémonial minutieusement étudié, il y voit le Pape, visite les musées, rentre à la Légation où il reçoit la visite que le cardinal Rampolla lui rend au nom de Léon XIII, car le Pape reçoit des visites et n'en rend pas.

Aucun rapport n'existe ce jour-là en l'Italie et l'Allemagne, c'est au point que Guillaume ne met même pas les pieds au palais Caffarelli, l'ambassade d'Allemagne près du Quirinal ; il déjeune, il reçoit au palais Capranica, à la Légation près du Vatican.

Les Italiens, très forts sur les nuances, ont, comme on dit, « compris l'apologue » et ils sont furieux.

Rome, 12 octobre.

Une heure avant le départ de l'Empereur pour la Légation de Prusse, des précautions considérables avaient été prises sur la voie publique. Des bersagliers faisaient la haie et des gardes de sûreté empêchaient la circulation des voitures.

A une heure, les cardinaux et les prélats sont partis pour le Vatican. Un quart d'heure après, l'Empereur s'y est rendu dans sa propre voiture venue de Berlin et attelée de quatre chevaux. Seuls, Guillaume II, le prince Henri de Prusse et M. de Schläzer ont pris place dans cette voiture. Leur suite est montée dans des voitures de louage.

Un peloton de la garde palatine, avec le drapeau pontifical, salue l'Empereur dans la cour de Saint-Damase. Guillaume II a été ensuite reçu par le prince Ruspoli, maître du Sacré-Hospice, et par M^{re} Sinistri, secrétaire du cérémonial. Sur le premier palier de l'escalier attendaient M^{re} Macchi, majordome du Pape, M^{re} Pifferi, sacriste, et M^{re} Cassetta, aumônier.

Dans la salle Clémentine, l'Empereur a été salué par les autres prélats, les officiers de la garde suisse et M^{re} della Volpe, entouré des prélats d'antichambre.

Les gendarmes, les gardes suisses, les gardes palatins et les gardes nobles ont rendu les honneurs.

Le Pape est allé à la rencontre de Guillaume II dans la salle faisant suite à celle du trône, et l'a conduit dans son cabinet particulier, où se trouvaient placés, sous un baldaquin élevé pour la circonstance, trois fauteuils absolument semblables, pour Léon XIII, l'empereur et le prince Henri de Prusse.

Ce dernier n'est entré dans le cabinet du Pape que lorsque l'entrevue de Guillaume et de Sa Sainteté eut pris fin. Le comte Herbert de Bismarck et la suite impériale ont été ensuite présentés par l'Empereur.

NOUVELLES MILITAIRES

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Prenant texte d'un de nos articles, l'*Avenir militaire* cherche à pallier les déplorablements suivis par la Direction de la cavalerie à l'égard des élèves officiers sortant de Saumur.

» La question se résume ainsi : tous les élèves officiers de l'infanterie, de l'artillerie et du génie, voire même du train, sont nommés sous-lieutenants à leur sortie de l'Ecole de leur arme ; pourquoi n'en est-il pas de même pour les élèves officiers de la cavalerie ?

» Notre confrère dit :

« Nous croyons savoir que le but de ces promotions successives est de donner aux sous-officiers qui sortent de Saumur, classés les premiers, les avantages de l'ancienneté sur leurs camarades moins méritants. »

» Le nous croyons savoir sent un peu trop son attache officieuse ; mais passons.

» Si l'on admet que c'est une bonne chose, utile, d'établir une différence entre les premiers et les derniers de la liste de classement, il faut appliquer la même mesure à l'infanterie, à l'artillerie, au génie et aux Saint-Cyriens, ou renoncer à cette méthode injuste et vicieuse.

» Nous prétendons que cette différence que l'on établit entre jeunes gens, sortis le même jour de la même École, ayant subi toutes les épreuves exigées d'eux, est une chose funeste et détestable. Elle n'engendra pas du tout l'émulation, mais elle fait naître une chasse aux recommandations au moment du classement qui est un scandale.

» Qu'on demande de bonne foi aux officiers chargés des examens et du classement ce qu'ils en pensent.

» Cette année, M. le général L'Hôte, en terminant son inspection, avait eu le regret d'annoncer publiquement à l'École que sur les 445 élèves officiers, 7 seulement seraient nommés de suite. Au lieu de 7, on en a nommé 33 ; pourquoi ? Parce qu'on ne pouvait absolument pas s'arrêter au n^o 7, sans montrer la ficelle d'une façon un peu trop cynique ; la Direction a été prise d'un sentiment de pudeur, explicable par les réclamations de la presse et aussi parce que parmi les 33 élus, il y avait d'autres fils à papa qu'on voulait pourvoir.

» Tout cela fait le plus triste effet, et n'est pas compensé par les éloges et les comptes rendus complaisants des faits et gestes et des fêtes données par M. le colonel directeur.

» La vérité est que dans la cavalerie, nous voulons dire dans les hautes régions directrices, on dédaigne maintenant l'élément sous-officier et on le fait trop voir.

» L'*Avenir militaire* dit qu'on a fait trop de bruit de cette question des sous-officiers ; à qui la faute ? On est bien obligé de parler un peu fort quand on s'adresse à des gens qui ne veulent pas entendre. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

LES CLASSES DE 1879 ET 1883

Les hommes des catégories ci-dessous devront déposer leur livret individuel soit à la mairie, soit à la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence, à partir du dimanche 18 novembre jusqu'au dimanche 2 décembre prochain :

1^o Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1879, excepté ceux des services auxiliaires et les réservistes de l'armée de mer dont les livrets seront réclamés en temps voulu ;

2^o Les hommes dits à la disposition de l'autorité militaire de la classe de 1883.

Les hommes qui n'opéreront pas le dépôt du livret dans le délai ci-dessus seront passibles d'une punition disciplinaire ; aussi devront-ils réclamer de la mairie un récépissé qui ne peut d'ailleurs être refusé.

LES MARCHANDS FORAINS

La lutte des commerçants établis contre les marchands forains continue.

Un certain nombre de chambres de commerce ont adressé aux ministres des finances et du commerce une pétition dans laquelle elles exposent que, depuis plusieurs années, et notamment depuis 1880, les ventes des déballleurs et des marchands forains ont pris un développement considérable et porté un grave préjudice au commerce des localités qu'ils traversent sans que leurs charges soient en rapport avec leurs bénéfices, et qu'il serait juste de soumettre ces industriels nomades à une patente spéciale dans toutes les communes où ils vont faire le commerce.

Le produit de cette nouvelle taxe pourrait venir en diminution sur le total des patentes actuelles des commerçants.

Une pétition semblable sera déposée sur le bureau de la Chambre, dès la rentrée.

Ménagerie des frères Pezon et Castanet

Ainsi que nous l'avons annoncé, la ménagerie des frères Pezon et Castanet vient de s'installer à Saumur, place du Char-donnel.

La réputation de ce vaste établissement est depuis longtemps bien établie dans toutes les villes de France, et les représentations données par les frères Pezon et Castanet sont extraordinairement émouvantes et offrent un grand intérêt dramatique et scientifique. La collection de leurs animaux est des plus variées et des plus rares.

me noyez en pleine mer Méditerranée. Je ne vous en veux cependant pas plus que de raison. Toutefois, que diable aviez-vous besoin de vous raccrocher à la basque de mon habit comme à un argument subtil ? Savez-vous faire convenablement la planche pour prendre du répit ?

— Convenablement, je m'en moque. Assez, oui. Mais si cela dure un peu trop, je ne vois pas le moyen...

Au même instant, les cages à poules, soulevées à la cime d'une vague, leur retombèrent sur la tête avec une force qui faillit les assommer.

— Il y a deux moyens, cria Camille, et les voici. Empoignez-en un... moi, je tiens le mien.

En effet, ils avaient saisi les deux cages et s'y étaient hissés à plat ventre, cramponnés à leurs barreaux et des dix doigts bien serrés.

— Ouf ! poussa l'avocat atterré et brisé.

— Il me semble que l'on vient à notre secours ; je crois distinguer...

— Le croyez-vous ? avec un capitaine comme ce cachalot de Barnaba Morvio !

— Ce serait le bouquet. Moi, je n'ai que ma peau à perdre, mais, c'est égal. J'aimerais assez la rendre à la terre et le plus tard possible. Votre connaissance m'a été fatale, je vous le répète, malgré la cruauté que ce reproche semble tirer de l'occurrence du lieu et du moment.

— Ah ! vous êtes célibataire, vous, tandis que

moi...

— Vous avez une femme ?...

— Non, je suis veuf. Mais j'ai une fille !

— Bah ! vous avez une...

Le reste se perdit au plus haut d'une vague que la cage de Camille avait gravie d'un jet, tandis que M. Mounine était demeuré en bas dans le creux d'une lame. Camille redescendit avec une vertigineuse rapidité.

(A suivre.)

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE).

DIMANCHE 14 OCTOBRE 1888,
à 1 heure 1/2 très-précise

309^e Concert populaire (1^{er} de l'abonnement)

Programme

- 1^o Septième Symphonie (en la). BERTHOVEN.
- 2^o Sérénade pour orchestre à cordes (extraits)..... TSCHAIKOWSKY.
- 3^o Ouverture du Roi d'Ys..... LALO.
- 4^o Le Songe d'une Nuit d'été (extraits)..... MENDELSSOHN.

L'orchestre sera tenu par M. Gustave LELONG.

Les deux jeunes dompteurs font des prodiges de courage en tenant tête à leurs terribles pensionnaires : lions, lionnes, panthères, hyènes, ours blancs, ours noirs, obéissent à la cravache de leurs maîtres et laissent voir cependant leurs instincts féroces.

M^{me} Pezon, M^{me} V^e Emilien Castanet, l'intrépide dompteuse; dont la réputation est universelle, fait exécuter à ses terribles fauves des exercices qu'elle a créés; c'est elle qui a remplacé son frère, le célèbre dompteur Eugène Pezon, aussi frère de M. Gilbert Pezon, mort à Toulon le 16 février 1885, et dont toute la presse française et étrangère a raconté la fin tragique.

L'énergique jeune dompteur Gilbert Pezon avait donné aux spectateurs l'illusion complète d'une chasse aux lions avec feux d'artifice, flammes de Bengale et détonations qui redoublent la fureur de ces terribles fauves.

M. Gilbert Pezon, âgé de 48 ans, le plus jeune dompteur du monde, est le seul qui, jusqu'à ce jour, soit parvenu à faire exécuter à deux ours blancs un travail incomparable. Le jeune dompteur vient de remplacer son beau-frère, le dompteur-aéronaute, équilibriste et funambule, Emilien Castanet, victime de son intrépidité, à Angers, le 16 septembre 1888.

M^{me} veuve Emilien Castanet et M. Gilbert Pezon ne comptent plus avec le danger, et le public pourra s'en rendre compte en assistant aux splendides représentations qu'ils donneront pendant huit jours seulement et qui commenceront demain dimanche, 14 octobre, à 8 heures 1/2 du soir, place du Chardonnet.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Les troupes parisiennes se succèdent sur notre scène.

Mercredi avait lieu une excellente représentation de *Saumur à l'Exposition de 89*, par la tournée H. de Langlay.

Ce soir samedi, nous avons *Tricoche et Cacolet*, la joyeuse bouffonnerie de Meilhac et Halévy.

Enfin, on annonce, pour mercredi prochain 17 octobre, un autre grand succès, *Le Fiacre 117*, qui est, comme on sait, l'une des plus spirituelles comédies de MM. E. de Najac et A. Millaud, avec la troupe Saint-Omer.

Lundi, pour la seconde représentation de la troupe d'opéra, *Si j'étais roi*.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Les débuts. — On sait que l'année dernière le Conseil municipal a rétabli les débuts pour les premiers artistes au Grand-Théâtre.

Jedi soir, le 4^e ténor, M. Verlet, et la 1^{re} chanteuse, M^{me} Levasseur, ont été soumis aux épreuves du scrutin.

Il y avait 430 électeurs pris parmi les abonnés, les journalistes et les spectateurs, au parterre, aux loges, aux fauteuils de balcon et aux secondes. A peine 50 se sont présentés au scrutin; les autres se sont abstenus, comme pour un député. D'après le *Journal de Maine-et-Loire*, l'*Union de l'Ouest* et le *Ralliement*, le premier ténor a obtenu 36 oui, et la première chanteuse 40. La *Petite France* dit 35 voix pour l'un et 42 pour l'autre. Tous deux ont été déclarés admis.

La grève des tisserands de coton à Cholet

On écrit de Cholet à l'*Anjou* :

« A la fin de la semaine dernière, on pouvait croire que la grève touchait à sa fin. Bon nombre d'ouvriers à la main paraissent de reprendre le travail aux conditions arrêtées par les patrons, et malgré la baisse de salaires qui en était la conséquence.

« Dès le vendredi 5 courant, les ouvriers des établissements mécaniques de Cholet demandaient à reprendre leur travail. On sait que ces ouvriers n'étaient sortis des tissages que sous le prétexte de soutenir la grève des ouvriers à la main, et sans aucune difficulté avec leurs patrons. Ceux-ci répondirent à leurs ouvriers par la production d'un nouveau tarif de salaires, établi en diminution de celui existant avant la grève. La diminution ainsi imposée par les patrons est d'environ dix pour cent. Les ouvriers refusèrent en majorité de souscrire à ces nouvelles conditions. Quelques ouvriers et ouvrières reprirent néanmoins le travail

dans deux établissements : et, depuis six jours, à leur entrée et à leur sortie de l'atelier, ils sont chaque jour en butte aux sifflets et aux menaces des grévistes; ceux-ci viennent en nombre devant la porte des ateliers pour empêcher les ouvriers de reprendre le travail. Les agents de police apparaissent un instant, et se retirent aussitôt. Il paraît que la liberté du travail n'est atteinte qu'autant que les menaces, les injures et les sifflets sont accompagnés de coups et de blessures graves.

« Telle est du moins la jurisprudence administrative à Cholet !

« A Mortagne et à Evrunes, les incidents auxquels donne lieu la grève sont absolument inénarrables.

« Les ouvriers de ces deux localités, voisines l'une de l'autre, sont loin d'être d'accord. A Evrunes, on veut travailler; à Mortagne, on veut faire grève; et les ouvriers de Mortagne, au nom de la liberté, se posent en justiciers chargés de déloger de leurs métiers les ouvriers qui veulent reprendre le travail. Ces derniers se plaignent au maire de leur commune, qui écrit au préfet de la Vendée, lequel transmet ses instructions au représentant de la force publique dans le pays, le brigadier de gendarmerie de Mortagne. Il paraît que les instructions de M. le préfet n'étaient pas très claires, car, dans la même journée, le brigadier disait aux ouvriers voulant travailler : « Travaillez, je vous protégerai », et ensuite : « Attendez donc pour reprendre le travail; je ne puis vous défendre contre les grévistes. »

« Enfin, le préfet de la Vendée, le procureur de La Roche-sur-Yon, un officier de gendarmerie et une douzaine de gendarmes débarquent à Mortagne lundi dernier.

« Du coup, quarante et un ouvriers se mettent à travailler à Evrunes, s'imaginant que l'autorité venait pour les défendre. Au contraire, le préfet s'étonne que quelques-uns travaillent; il s'adresse aux grévistes et leur explique l'étendue de leurs droits : « Ce n'est pas un délit de siffler et de crier sous les fenêtres de ceux qui travaillent », déclare M. le préfet, et pour bien montrer que l'administration ne doit pas intervenir dans un conflit entre patrons et ouvriers, ce fonctionnaire impartial remet au conseil de direction de la grève de Mortagne 300 fr. Vive M. le préfet ! crie la foule enthousiasmée. Criez plutôt : Vive la République ! répond le préfet, et, en gens obéissants, les grévistes de crier : Vive la République !

« M. le préfet et le procureur reprennent immédiatement le train suivant pour La Roche, pleins d'admiration pour ces bons grévistes, et pénétrés du plus grand dédain pour les patrons qui ne veulent pas faire vivre leurs ouvriers à ne rien faire.

« Pour jeudi soir on annonçait à Cholet une grande réunion, afin d'entraîner les six mille tisserands de fil dans une grève générale, toujours pour soutenir les réclamations faites à l'origine par une centaine de tisserands. Cela semble être une manœuvre pour créer de l'agitation et faire durer la grève partielle. Mais, aujourd'hui, il ne faut jurer de rien. »

POITIERS. — Mardi prochain, 16 octobre, jour de la rentrée des cours et des tribunaux, l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Poitiers fera célébrer une messe du Saint-Esprit, dans l'église Notre-Dame, à neuf heures et demie.

RENNES. — *Expérience d'embarquement.* — Les troupes de la garnison de Rennes ont effectué, dans la nuit de mercredi à jeudi, une expérience d'embarquement à la gare.

Les hommes ont pris leur repas en gare avant le départ. L'essai était terminé à deux heures du matin.

Il a pleinement réussi.

FAITS DIVERS

Nous apprenons que M. Eiffel a traité pour la vente de son lourd et encombrant joujou avec une compagnie d'actionnaires qui s'est constituée au capital de 5,400,000 francs.

Sur ce capital, 5 millions nets seront payés à M. Eiffel, comme prix d'achat de sa petite machine, dès qu'il en aura fait livrai-

son plein et entière, c'est-à-dire lorsque le dernier boulon sera posé.

L'apport de 100,000 fr. sera le fonds de roulement pour l'exploitation de la tour.

Les recettes qu'elle produira seront d'abord consacrées à l'amortissement des 5 millions 100,000 fr. Le surplus, s'il y en a, sera partagé, à titre de dividendes, entre les actionnaires et M. Eiffel.

CHASSEUR POURSUIVI PAR UNE COULEUVRE

Une singulière aventure, qui eût pu tourner au tragique sans l'héroïsme d'un petit chien de chasse, vient d'arriver à un négociant de Sorède, village de l'arrondissement de Céret (Pyrénées-Orientales). Ce négociant traversait en chassant le bois de Villaclara, en plein midi. Tout à coup, il aperçut, gisant au milieu d'un sentier, une énorme couleuvre de près de 2^m 50 de long.

Le chasseur ne sut résister à la tentation; il fit feu sur la couleuvre. Celle-ci subitement réveillée sauta d'un bond sur son agresseur; elle avait dans la gueule des fragments du papier qui avait servi à bourrer le fusil. Le chasseur, brandissant son arme, essaya d'abattre l'animal d'un seul coup, mais le fusil se brisa dans un choc contre terre. Le combat devenait inégal. Le négociant, de chasseur devenu chassé, prit la fuite et tomba dans un buisson où il fut atteint par la couleuvre de plus en plus furieuse. Elle cherchait à étendre sous ses plis et replis son agresseur qui, se voyant perdu, poussa un cri.

A ce moment, le petit chien de chasse entend le cri désespéré de son maître. Il accourt et mord vigoureusement la couleuvre. Celle-ci abandonne alors l'homme pour courir au chien, ce qui permet enfin au maître de l'héroïque *toutou* d'échapper à la poursuite acharnée de la couleuvre.

Sur le pont des Arts.

Une vieille dame s'approche d'un mendiant que conduit un chien tenu en laisse, et lui donnant une pièce de monnaie :

— Depuis quand, lui demande-t-elle avec sollicitude, êtes-vous aveugle ?

— Hélas ! répond le pauvre diable, je l'étais déjà quand j'ai vu le jour !

— Cocher, à la gare d'Orléans !
— Capédédiou, bourgeois, té, z'y vole !
— Vous êtes donc Gascon ?
— Non, mais ze vais si souvent à la gare du Midi, que z'ai fini par prendre l'assent !

Entre veuves :
Elles causent du défunt.
— Je n'oublierai jamais la date de sa mort. Quel coup épouvantable pour moi !
— Combien y a-t-il qu'il est mort ?
— Deux ou trois ans.

M^{me} Cardinal disait hier :
— C'est singulier, voilà encore une femme qui est morte pour avoir respiré des vapeurs délétères — à ce que dit le journal — et, quand une de mes filles se trouve mal, on lui fait respirer les vapeurs de l'éther, et ça la remet tout de suite !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 octobre.
La reprise qui s'était manifestée sur le marché financier a été presque intégralement conservée. Le 3 0/0 se traite à 82.37; le 4 1/2 0/0 à 105.55.
L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,367. Les diverses séries d'obligations foncières et communales sont toujours vivement recherchées par les capitaux qui veulent des placements avantageux et sans risques.
La Société Générale garde fermement son cours de 480.
Les Dépôts et Comptes courants sont demandés à 607.50.
La Banque de Paris se négocie à 870.
La Compagnie Transatlantique est demandée à 551.25.
Le Panama clôture à 273.75.
Les transactions restent très actives sur l'obligation des Immeubles de France. Le tirage du 10 octobre a porté sur les obligations numéros : 659 — 10,771 — 16,083 — 16,916 — 20,261 — 23,355 — 27,618 — 30,834 — 43,370 — 47,873 — 51,860 — 72,400 — 72,878 — 73,331 — 93,596 — 99,447 — 128,827 — 130,552 — 131,658 — 137,589 — 137,926 — 138,809 — 141,629 — 143,262 — 143,483 — 147,481 — 147,660. Toutes ces obligations sont remboursables à 1,000 francs à partir du 10 novembre prochain.
Les Chemins de fer Economiques sont bien tenus à 362.50

Théâtre de Saumur

Tournées artistiques. — Direction L. CHENAT. — GABRIEL DAVOISE, Administrateur.

SAMEDI 13 octobre 1888

Une seule représentation du plus grand succès du théâtre du Palais-Royal avec le concours de M. ALEXANDRE DUPUIS, M^{me} A. FARNÈS, M. BURTY, M^{me} JANE RIBADIER, M. CHARLES GODAIN.

Tricoche et Cacolet

Comédie bouffe en 5 actes,

de MM. HENRI MEILHAC et LUDOVIC HALÉVY.

1^{er} acte, Les tripoteurs d'un Banquier véreux. — 2^e acte, L'agence Tricoche et Cacolet. — 3^e acte, Le boudoir de Fanny Bombance. — 4^e acte, L'Estaminet du Monstre-Vert; La partie de billard. — 5^e acte, les exploits de M^{me} Boquet.

Accessoires entièrement neufs exécutés spécialement pour la pièce. — Mise en scène exacte à celle de Paris, réglée par les auteurs.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 15 Octobre 1888

SI J'ÉTAIS ROI

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Adam.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 13 octobre

Lucie, grand opéra en 4 actes.

Le Chalet, opéra en 1 acte.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

BAISSE DE PRIX

Sucre, 4 fr. 05 le kilog.
Huile de Colza épurée, 35 cent. le 1/2 kilog.
Bougie Japonaise bonne qualité, 70 cent. le paquet.

OUVERTURE

DU COMPTOIR SAUMUROIS

Rue Saint-Jean, 18.

Maison MENIER

E. TROUVÉ, SUCC^r

Consommations de premier choix, vins fins et liqueurs des meilleures marques à des prix très modérés.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable *Lessive-Iris* avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Étourdissements
Douleurs, Rhumatismes
1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

4,000 fr. à GAGNER

EN UN MOIS AVEC 300^{fr}

en opérant sur fonds d'Etat TOUTES SURETÉS
Bénéfices distribués tous les mois. Écrire à
M. CADOL, 3, Rue la Bourse, Paris

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire, Le **SAMEDI 27 octobre 1888, à midi,**

UNE MAISON

Située à Saumur, Rue de Bordeaux, n^o 55, **AVEC JARDIN**

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

De suite ou pour Noël 1888

LE SECOND ÉTAGE

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n^o 23,

Avec cave, mansardes et grenier.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12.

A VENDRE

Au Comptant Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique;
Vin rouge nouveau à 80 fr.;
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins sont à 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

A LA VILLE DE PARIS

On demande un apprenti.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Une grande et belle **MAISON**

Avec remise et écurie, terrasse et jardin, rue de Bordeaux, 13.

S'adresser à M^{me} AMOUREUX, en face la maison.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A CÉDER

L'HOTEL

du **Chapeau Rouge**

Situé à Villebernier

Et exploité par M. CHASLOT, auquel on peut s'adresser pour traiter, ou à M. BARBIN-MORICET, propriétaire à Saumur.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

ON DEMANDE une bonne ouvrière apprêteuse pour un magasin de nouveautés.

A VENDRE

D'OCCASION

UN JOLI PETIT COUPÉ

Fabriqués à Paris, dernier modèle

S'adresser chez M. FLOISSON, carrossier, 58, rue d'Orléans.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

ET BONNETERIE

Situé dans bon quartier de la Ville.

S'adresser au bureau du journal.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Tricycle occasion, presque neuf, billes partout. Pelle-pommes, différents systèmes. Fourneaux pétrole « grande vitesse ». Faïlle de fer, le paquet 50 cent. Sacs à raisins.



Général de la GOUTTE, du RHUMATISME de la BRAVELLE et de la SCIATIQUE par le **VIN DU FLOT** Guide du traitement env. F^o Paris, 30, r. Trévise et 1^{er} phar^m 4 fr.

« L'année dernière j'ai été cloué sur le lit pendant deux mois par des Rhumatismes. Cette fois je viens de me guérir en trois jours avec le **Vin Duflot** ».

M^{me} RICHEFEUX,

à Graç-en-Bouère (Mayenne)

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le **Samedi**

12, rue Grange-Batelière, Paris. Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois 7 fr.
Un an 12 fr.

SUCRE DE CANNE POUR VENDANGES

Entrepoteaire: COURTET, rue Daillé, Saumur

68 FRANCS LES 100 KILOS

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 OCTOBRE

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.
3 %	82 35	82 27	Est	800	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	522	522
3 % amortissable	85	84 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1305	1312 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	521 50	Est	396	396 50
3 % (nouveau)			Midi	1170	1170	1865, 4 %	518	518	Midi	397	398
4 1/2 % (nouveau)	105 40	105 45	Nord	1607 50	1615	1869, 3 %	406 50	406	Nord	467 25	468 50
Obligations du Trésor	605	605	Orléans	1307 50	1320	1871, 3 %	394 50	395	Orléans	399 50	400
Banque de France	3935	3940	Ouest	895	902 50	1875, 4 %	522	522	Ouest	402	401 75
Société Générale	480	480	Compagnie parisienne du Gaz	1412 50	1405	1876, 4 %	523 50	523	Paris-Lyon-Méditerranée	400 75	400 25
Comptoir d'escompte	1045	1040	Canal de Suez	3227 50	3227 50	Bons de liquid. Ville de Paris	527 50	528 50	Paris-Bourbonnais	397 25	398 75
Crédit Lyonnais	626 25	622 50	C. gén. Transatlantique	555	550	Obligations communales 1879	474 50	476	Canal de Suez	588	587
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1376	Russe 5 0/0 1870	102 30	103 20	Obligat. foncières 1870 3 %	484	485	Panama 6 0/0	350	351
Crédit mobilier	40	44				Obligat. foncières 1 83 2 %	388	388			
anal Inter. Panama	278 75	275									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS - SAUMUR - BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 25	12 50	7 55	11 25	
Chartres				9 6	9 33	2 53	9 44	1 33
Chât.-d-Loir	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon	11 29			12 54	3 9	7 36	1 13	5 11
Linières-Bou-Vernantes	11 39				3 21	7 47		6 2
Blou	12 5				3 36	7 49		6 13
Vivry	12 15				3 48	8 11		6 23
SAUMUR (Orl.) (arr.)					3 59	8 20		6 31
(Orl.) (arr.)	12 27			1 29	4 10	8 30	1 48	6 42
(Orl.) (arr.)	12 33			1 36	4 16	8 34	1 54	6 53
Nantilly (arr.)	12 41				4 24	8 41		7
SAUMUR (Etat) (arr.)	12 51				4 36	8 51		7 11
(Orl.) (arr.)		8 31	10 37		4 13	8 30		6 50
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 25	8 43		7 3
Chacé-Yarr.		8 48	10 52		4 31	8 49		7 9
Brézé s.-Cyr.		9 2	11		4 39	8 56		7 17
Montreuil		9 19	11 24	2 7	4 59	9 8	2 22	7 29
Thouars		11 57	2 34	5 33	9 38	2 44	8	
Niort		3 58	4 24	7 59	4 33	10 27		
Saintes		6 28	11 05	6 14	2 3			
Bordeaux		9 19	3 36	9 03	4 54			

BORDEAUX - SAUMUR - PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 15	8 20		3	
Saintes				7 15	8 48		11 39	6 26
Niort				9 32	10 20		2 5	30 8 10
Thouars				12 14	12 32	1 30	4 15	8 21
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 55	9 06	10 31
Brézé s.-Cyr.	9 55	7 18			2 38	5 18	9 41	
Chacé-Yarr.	10 07	7 27			2 46	5 22	9 49	
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 21	9 55	
SAUMUR (Etat) (arr.)	10 22	7 45			3 02	5 42	10 03	
(Orl.) (arr.)		7 25	11 25		2 41	5 20		
Nantilly (départ.)		7 38	11 36		2 53	5 33		
SAUMUR (Orl.) (arr.)		7 47	11 44	1 29	3 01	5 41		16 58
(Orl.) (arr.)		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45		11 5
Vivry		8 10	12 09		3 17	5 57		
Blou		8 19	12 18		3 26	6 06		
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 18		
Linières-Bou-Noyant-Méon		8 45	12 46		3 51	6 30		
Chât.-d-Loir		8 59	1	2 12	4 04	6 42		11 42
Chartres		10 7	2 15	2 13	5 09	7 48		12 34
Saintes		2 30	6 51	9 37	12 4			3 22
Bordeaux		5 25	8	11 50	2 27			5 10

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES - ANGERS - SAUMUR - TOURS - PARIS

STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Direct. mixte soir
Nantes	11 55		6 10	8 40	12 07	3 10	7 35
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	10 04
La Ménitrie	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 15	
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25	
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 32	
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39	
Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24
(Orl.) (arr.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 21	7	10 30
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	11 03	5 01	7 29	10 40
Langeais	4 26	8 59	10 19	11 40	5 46	8 08	11 16
Tours	5 05	9 42	11 05	12 23	6 35	8 51	11 48
Paris	10 39		3 06	8	2 35	4 01	5 06

PARIS - TOURS - SAUMUR - ANGERS - NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Direct. mixte soir
Paris	8 35	9 45	11 25	12 45	10 40	6 15	12 30
Tours	1 23	5	7 15	11 35	2 03	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	12 13	2 49	6 08	9 22
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 34	10 23
Varennes		6 32	8 51	12 57	3 24	7 06	10 36
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 29	7 14	10 43
(Orl.) (arr.)	3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 17	
St-Martin		7 06	9 26	1 25		7 34	
St-Clément		7 13	9 33	1 31		7 41	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 48	
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 48	3 52		